

Plan du Logement (1 : 100)



- Le présent plan établit les dispositions générales de l'appartement. Il est susceptible d'adaptations techniques, de dimensions et d'organisation en sur la base du PERMIS DE CONSTRUIRE et pourra subir des adaptations dimensionnelles techniques et d'organisations, afin de répondre aux contraintes induites par les études détaillées d'exécutions.
 - Les poutres, poteaux, soffites et faux plafonds n'apparaissent pas systématiquement.
 - Les équipements ménagers (notés LL, LV, R, ...) ainsi que le mobilier ne sont pas fournis.
 - La surface de chaque pièce est calculée avec son éventuel placard

F Fenêtre	LV Lave Vaisselle	R* Réfrigérateur	Gaine technique
PF Porte fenêtre	LL Lave Linge	C-F Cuisson - Four	Tableau Electrique
PE Porte d'entrée	SL Sèche Linge	PL Placard	CH Chaudière Gaz



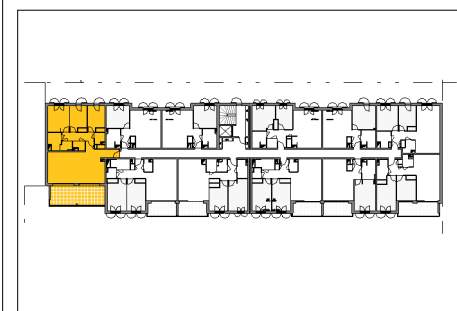
LE VÉLODROME

BÂT.	ETAGE	N° LOT	TYPE
B	R+2	B209	T4

Surface Habitable

Entrée	2.60 m ²
Pièce de vie	40.37 m ²
Chambre 1	11.74 m ²
Chambre 2	9.45 m ²
Chambre 3	9.53 m ²
Dgt	5.64 m ²
SdE 1	4.37 m ²
SdE 2	2.09 m ²
WC	2.19 m ²
Cellier	2.26 m ²
	90.24 m ²

Balcon	23.88 m ²
--------	----------------------



PLAN DE RÉSERVATION

Date : 18 Dec. 2019 Indice : A